

LA LETTRE DU MAIRE

Je m'adresse à vous en cette fin d'année pour vous informer de deux décisions importantes du conseil municipal :

- ✓ le refus du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,
- ✓ la création d'une « commune nouvelle » avec la commune de Gernicourt.



Nos deux décisions sont le fruit d'une réflexion approfondie, de simulations fiscales et budgétaires rigoureuses.

Je remercie l'équipe municipale pour la pertinence de nos débats qui nous permettent d'éviter des choix par simple opportunité ou par réaction superficielle.

Nos choix engagent notre avenir pour relever les défis d'une modification profonde du paysage territorial local. Nous n'avons pas cédé au « refus de choisir », à une « position d'attente » pour affirmer clairement notre choix dans l'intérêt général. L'équipe municipale a pris ses responsabilités sereinement dans une attitude dynamique. Nos partenaires ont salué la constance de notre engagement pour dynamiser notre territoire.

J'ai aussi le devoir de vous informer de ces décisions importantes.

Le refus de la proposition du Préfet :

Nous avons refusé par 13 voix contre et 2 abstentions la carte proposée par le Préfet. Nous avons dit non à une nouvelle communauté de communes qui associe les communautés de communes de « Rives de la Suippe », « Vallée de la Suippe », « Beine-Bourgogne » et « Nord-Champenois » pour former un ensemble de 40 communes et de 33 425 habitants. Cette intercommunalité s'étendrait de Cormicy à Aubérive en longeant le territoire de la communauté urbaine « Reims-Châlons ». Cette communauté urbaine s'étirerait, quant à elle, de la Neuville à Sommesous, formant un sillon de développement en ignorant nos territoires, nous resterions coincés entre Reims et l'Aisne sans perspective de développement en connaissant une baisse d'attractivité.



Projet de schéma départemental de l'intercommunalité dans la Marne proposée par le Préfet

Reims constitue notre bassin de vie naturel. L'avenir de notre territoire est en jeu, par conséquent une intégration de notre commune à la Communauté d'agglomération de Reims Métropole apparaît comme naturelle, conforme au bassin économique, au bassin d'emploi, au bassin scolaire et aux axes de déplacements.

Considérant que le périmètre d'une communauté urbaine peut inclure des communes à dominante rurale liées à la ville-centre du fait des emplois qui y sont offerts, des besoins qu'elle satisfait en termes de culture, d'éducation, de loisirs, de services médicaux et de services marchands ; le Conseil Municipal de Cormicy souhaite rejoindre la communauté d'agglomération de Reims Métropole.

La ville de Reims et la communauté d'agglomération de Reims ont eux aussi refusé la carte du Préfet, conscients qu'une communauté urbaine fidèle au pays rémois serait bien plus pertinente que la carte envisagée dans un premier temps.

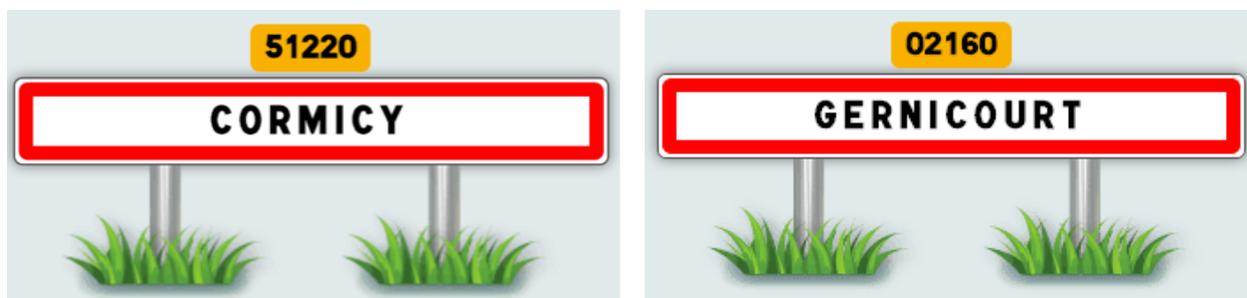


Nous sommes maintenant suspendus à la décision de la CDCI qui peut confirmer la carte du Préfet ou écouter les nouvelles propositions des communes. Nous sommes confiants, comment pourrait-elle ne pas entendre la volonté des élus ?

Dans ces conditions nous rejoindrons la communauté urbaine du « Grand Reims » au 1er janvier 2017, c'est à dire très rapidement comme la loi nous l'impose.

La création d'une commune nouvelle :

Les conseils municipaux de nos deux communes ont décidé que CORMICY et GERNICOURT constitueront une agglomération unique qui deviendra «commune nouvelle de CORMICY» (Cormicy par 13 voix pour et 2 voix contre et Gernicourt par 7 voix pour).

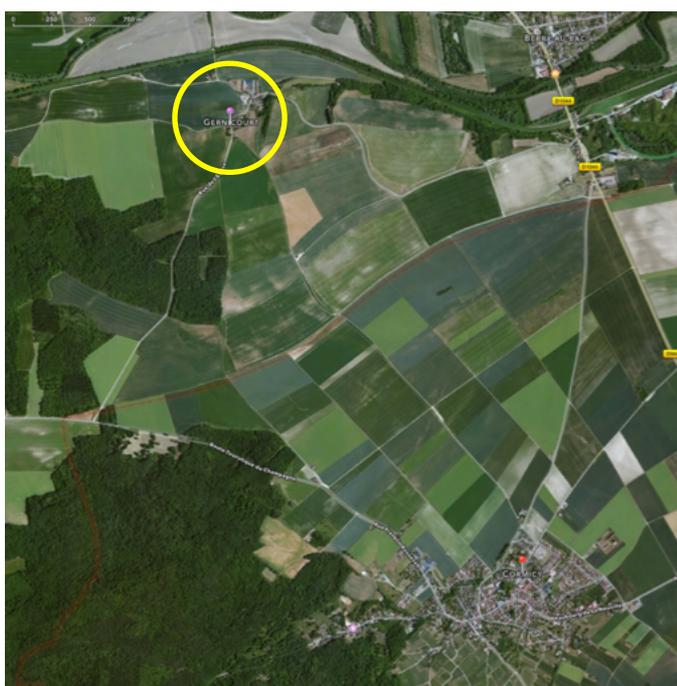


Cette commune nouvelle va permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus forte, plus dynamique, plus attractive en matière économique, sociale, culturelle, sportive et en capacité de porter de nouveaux projets.

La commune nouvelle assurera une meilleure représentation de notre territoire et de nos habitants auprès de l'État et de toutes les collectivités territoriales. Nous serons bien sûr rattachés au département de la Marne.

La commune nouvelle pourra maintenir et développer des services de proximité au profit des habitants en constituant une agglomération forte de près de 1500 habitants, regroupant les moyens humains, matériels et financiers qui permettront d'assurer un développement cohérent du territoire dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics.

Cette création n'aura aucun impact fiscal pour les habitants de la commune historique de Cormicy, elle assurera le maintien des dotations de l'état (alors qu'une baisse est prévue pour toutes les communes de France), et même une progression de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5% pendant trois ans, ainsi qu'une priorité pour les subventions d'investissement (DETR).



La fusion des deux budgets, par une simple mutualisation, engendrera une économie de 15 000 € des dépenses de fonctionnement dès la première année et donc des capacités d'investissement accrues.

Les deux conseils municipaux dans leur ensemble siégeront dans la nouvelle assemblée soit 22 conseillers jusqu'en 2020. Les maires actuels resteront «maire délégué» dans leur commune historique, un maire de la commune nouvelle sera élu parmi ses membres. Un accord a été trouvé pour le prochain renouvellement des conseils municipaux avec 4 représentants pour Gernicourt et 15, sans changement, pour la commune historique de Cormicy.

Ce projet s'inscrit dans un processus dynamique voulu par l'Etat pour maintenir un tissu rural autonome, avec des moyens renforcés, face à l'augmentation des périmètres intercommunaux.

Nous pouvons remercier les habitants de Gernicourt de leur réelle volonté de nous rejoindre pour bénéficier de ce nouveau dispositif : «commune nouvelle», sachant que l'état apporte des bonifications jusqu'en juin 2016. Comme Gernicourt doit changer de département, la création est suspendue à un arrêté du Conseil d'Etat.

Lors d'un prochain « Sourire », nous développerons plus précisément ces sujets pour votre parfaite information.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Joyeuses Fêtes de fin d'année

Dominique Décaudin



La Chapelle Saint-Rigobert



La Mairie de Gernicourt



La Rue de l'Église